

**Décision du 24 mai 2023
portant délégation de signature (casier judiciaire national)**

NOR : JUST2313886S

Le chef du casier judiciaire national,

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 62 à R. 90 ;

Vu le décret n°2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement ;

Vu l'arrêté du 5 août 2004 modifié portant désignation des personnes responsables des marchés passés par le ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2018 fixant l'organisation du service du Casier judiciaire national ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2021 portant nomination (administration centrale) – M. LESCOUARC'H (Thierry) ;

Vu la convention de délégation de gestion relative à la gestion du BOP/VO casier judiciaire national du programme 166 « justice judiciaire » signée le 14 mars 2016 ;

Vu l'avenant numéro 1 à la convention de délégation de gestion relative à la gestion du BOP/VO casier judiciaire national du programme 166 « justice judiciaire » signé le 5 novembre 2021,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom du chef du service du Casier judiciaire national tous les actes relatifs à l'engagement, la liquidation et la mise en paiement des opérations de dépenses et de recettes relatives au fonctionnement courant du service du Casier judiciaire national et des services du secrétariat général du ministère de la justice implantés sur le site nantais du ministère de la justice, 107 rue du Landreau à Nantes (44300) et le site dit du « Rubix », 22 rue des Carnavaliers à Nantes (44030) aux responsables suivants du Casier judiciaire national :

- Monsieur Yann TARAUD, magistrat, chef du bureau de l'expertise juridique, de l'identité, de l'international et des fichiers, adjoint au chef du service ;
- Madame Elisabeth PEILLIER, conseillère d'administration, cheffe du bureau de l'administration générale ;
- Madame Catherine LE GUERN, attachée d'administration principale, responsable de la section personnel, adjointe au chef du bureau de l'administration générale ;
- Madame Séverine BOISROBERT, attachée d'administration principale, responsable du pôle finances-courrier.

Article 2

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom du chef du service du Casier judiciaire national tous marchés publics, accords-cadres, de travaux, de fournitures et services, relatifs aux dépenses d'investissement et de fonctionnement courant du service du Casier judiciaire national et des services du secrétariat général du ministère de la justice implantés sur le site nantais du ministère de la justice, 107 rue du Landreau à Nantes (44300) et le site dit du « Rubix », 22 rue des Carnavaliers à Nantes (44300) aux responsables suivants du Casier judiciaire national :

- Monsieur Yann TARAUD, magistrat, chef du bureau de l'expertise juridique, de l'identité, de l'international et des fichiers, adjoint au chef du service ;
- Madame Elisabeth PEILLIER, conseillère d'administration, cheffe du bureau de l'administration générale ;
- Madame Catherine LE GUERN, attachée d'administration principale, responsable de la section personnel, adjointe au chef du bureau de l'administration générale ;
- Madame Séverine BOISROBERT, attachée d'administration principale, responsable du pôle finances-courrier-archives.

Article 3

La décision du 9 novembre 2021 portant délégation de signature du service du Casier judiciaire national est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 24 mai 2023

T. LESCOUARC'H

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. LESCOUARC'H', written over a horizontal line.